

Sujet : [INTERNET] Remarques DUP ZAD de l'Encan à Ciboure

De : da-re andré <[REDACTED]>

Date : 11/02/2023 19:58

Pour : "pref-amenagement@pyrenees-atlantiques.gouv.fr" <pref-amenagement@pyrenees-atlantiques.gouv.fr>

André Da Ré, 64500 Ciboure.

Propriétaire d'un appartement situé 31 rue Aristide Bourousse à Ciboure,

Parcelle n°92 Feuille 000 AL 01 (photo 2, 3 et 4)

Bonjour,

Ce mail fait suite à notre observation n°10 enregistrée ce 8 février dernier (photo 5), auprès du commissaire enquêteur mandaté suite au rapport de présentation de l'enquête publique de la ZAD de « l'Encan 2 » à Ciboure publié le 10 mars 2022.

Tout d'abord, je tiens à souligner que la publicité faite à ce sujet dans la presse locale prête à confusion. Ce 26 janvier dernier, dans Sud-Ouest, apparaissent deux cartes différentes intitulées ZAD1 et ZAD2 (photo 1) et in fine, chez le commissaire enquêteur, c'est une troisième version qui est affichée. Trois plans successifs et totalement différents prêtent à confusion et ne peuvent qu'embrouiller les riverains concernés. Est-ce un acte intentionnellement réfléchi ?

Après examen précis de cette 3^{ème} mouture de plan, il apparaît que la résidence construite sur la parcelle n°374 qui a été construite en même temps que la nôtre a été retirée du périmètre de la DUP, pourquoi ? En cas de restructuration de cette partie de zone, elle se retrouverait isolée au milieu de rien du tout, alors que la nôtre, s'intégrant totalement dans le paysage est en retrait de tout axe de circulation et n'entravera en rien les nouvelles voiries.

Je tiens à préciser que notre résidence, dont je suis le Syndic, est récente et parfaitement entretenue par les résidents, qu'ils soient propriétaires ou locataires. Il serait discutable voire aberrant de détruire un tel bien, en état quasiment neuf, sous prétexte de restructuration urbanistique.

En conclusion, je réitère mon choix quant à la suite de cette DUP, nous ne sommes pas vendeurs de notre bien, sauf à retrouver un appartement de même valeur financière (ancienneté ou moins, surface habitable, nombre de pièces, place de parking) et bien sûr, toujours dans ce même quartier où, comme on dit, tout se fait à pieds.

Merci de prendre en considération notre requête qui sera j'espère, étudiée avec le

plus grand soin.

Bonne réception,

Bien à vous,

André Da Ré, tel : [REDACTED], Email : [REDACTED]

— Pièces jointes : —

photo 2 Parcelle n° 92 Feuille 000 AL 01 CIBOURE.jpeg	85,4 Ko
photo 3.JPG	168 Ko
photo 4.JPG	2,8 Mo
photo 5 dépôts remarque n°10 DUP.pdf	331 Ko
Photo 1 Sud Ouest du 26 janvier 2023.jfif	105 Ko
mail ZAD envoyé à prefecture Pau.docx	13,9 Ko